

Pouvoir d'achat: où en est-t-on ?

Les ministres toujours à côté de la plaque !

Vous avez tous reçu un courriel adressé par Messieurs Woerth et Santini début décembre. Ces derniers estimaient sûrement nécessaire de prendre le temps de rassurer les agents quant au maintien de leur pouvoir d'achat.

Chaque argument avancé dans leur lettre nécessite une réponse particulière :

Premier principe : pas de perte de pouvoir d'achat chez les fonctionnaires.

- ◎ Hausse pluriannuelle du point d'indice :
 - bel effort mais avec rien et encore moins que rien, on ne risque pas **de rattraper l'inflation !** S'ils avaient pu, ces généreux messieurs ne se seraient pas gênés pour nous proposer une augmentation d'un demi-point d'indice ... Quel grand cœur !
- ◎ Refonte progressive des grilles indiciaires :
 - ses effets sautent aux yeux effectivement ! Un cadre C débute à l'indice 290 soit 1325 € bruts hors primes et le SMIC se situe à 1321 € : **est-ce suffisant pour pouvoir se loger, se nourrir, se déplacer alors que tous les prix s'envolent ?**
- ◎ Heures supplémentaires, et rachat de jours RTT :
 - avant de vouloir appliquer le fameux « travailler plus pour gagner plus » il faudrait déjà penser à donner de quoi vivre décemment ! D'ailleurs **qui peut prétendre bénéficier** d'heures supplémentaires de sa propre initiative ? Qui veut bien revendre ses jours RTT aux tarifs de misère proposés ? A ce sujet il serait bon de savoir comment sont calculés ces montants forfaitaires par catégorie ? (65€ pour les C, 80€ pour les B et 125€ pour les A)
- ◎ Mise en place de la fameuse GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) :
 - annoncée à une moyenne de 740 € bruts par agent il s'avère que **seuls 130.000 fonctionnaires** en ont bénéficié et si on regarde les chiffres en détail la GIPA ne touche pas toutes les catégories de la même manière : **93 € pour un cadre C et 1082 € en moyenne pour un Asachant** qu'elle n'est pas plafonnée et qu'une augmentation de 17 points d'indice sur la période du calcul (2003 à 2007) l'a fait passer à zéro € ! Or comme les changements d'échelon sont plus nombreux en C et en B, que la réussite à un concours entraîne aussi une modeste augmentation du point d'indice, il s'avère que seuls les agents au taquet ont pu en bénéficier et certains grades de A+ où les changements d'échelon sont limités ...

Deuxième principe : mise en place du salaire au mérite

- ◎ Cela ne concernerait, dans un premier temps, que les postes à forte responsabilité en gros les cadres en Centrale. En outre cette rémunération serait basée sur la fonction et sur la concrétisation des objectifs assignés lors des entretiens individuels annuels. Doit-on rappeler que nous travaillons au service du public et de la collectivité ?

En résumé nos ministres proposent des solutions individuelles à la tête du client qui ne feront que diviser les personnels et accroître les inégalités de traitement alors que nous sommes en droit d'attendre une réponse collective sous la forme d'une augmentation significative du point d'indice: **seule garantie efficace du maintien du pouvoir d'achat.**

Ce n'était pas la peine de conclure en nous remerciant pour notre engagement au service de l'intérêt général alors qu'au final ces beaux parleurs ne proposent que de valoriser, individuellement, le salaire au mérite !

Ils auraient pu écrire simplement:

Dites nous ce dont vous avez besoin on vous expliquera comment vous en passer !

**LA CRISE, C'EST EUX , ...
LA SOLUTION, C'EST NOUS...TOUS !**

**LE 29 JANVIER 2009 :
LA PEUR DOIT CHANGER DE CAMP !**

**29 JANVIER 2009 :
GRÈVE et
MANIFESTATION
PLACE MAZELLE
à METZ 14H30**

Je me syndique au syndicat CGT TRESOR MOSELLE

Je me syndique au syndicat CGT IMPÔTS MOSELLE

NOM : _____ PRENOM : _____

POSTE OU SERVICE : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____ INDICE : _____

SI TEMPS PARTIEL : _____%

Adresse email: _____@_____

Fait à : _____ le : _____ SIGNATURE : _____

Coupon à renvoyer aux adresses ci dessous

**Syndicat National des Agents de la Direction Générale Impôts-
CGT de la MOSELLE**

4 rue des CLERCS BP 91051 57035 METZ CEDEX 01
Tél: Secrétaire Départementale: 03 87 34 77 39
Courriel : snadgi-cgt.moselle@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet: <http://snadgi-cgt.eole.dgi/moselle/index.htm>

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Cur
41054 57036 METZ CEDEX 01
E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 38 68 91 - 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/>
ou sur Magellan <http://magellan/syndicats/057/CGT/CGT57.htm>

